

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1254

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	10 000 000
Administration pénitentiaire	7 300 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	2 700 000	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Justice » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce changement se décompose ainsi :

- une minoration de 10 000 000 € en autorisations d'engagement et de 10 000 000 € en crédits de paiement du programme « Justice judiciaire » ;
- une majoration de 7 300 000 € en autorisations d'engagement et de 7 300 000 € en crédits de paiement du programme « Administration pénitentiaire » ;
- une majoration de 2 700 000 € en autorisations d'engagement et de 2 700 000 € en crédits de paiement du programme « Conduite et pilotage de la politique de la justice ».